REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Direction générale
Service Organisation et Planification

Réorientations pour les élèves de l'Enseignement secondaire II

Informations en vue des inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027

Version adoptée en janvier 2026_Mise à jour en Août 2026

www.ge.ch/c/es2/reorientations

Table des matières

1. CONDITIONS RÈGLEMENTAIRES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX 3
1.1 CONDITIONS RÈGLEMENTAIRES 4
1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX 4
1.3 RÉORIENTATIONS DES ÉLÈVES ISSUS DU DUAL 5
1.4 RÉORIENTATIONS VERS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE PLEIN TEMPS (EN ÉCOLE) HORS COMMERCE 5
1.5 RÉORIENTATIONS VERS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DUALE (EN ENTREPRISE) 6
1.6 MOUVEMENTS ENTRE LES FORMATIONS PRÉQUALIFIANTES ET LES FORMATIONS CERTIFIANTES DE L'ES II 6
1.7 MOUVEMENTS ENTRE L'ACCESII ET LES FORMATIONS CERTIFIANTES DE L'ES II 6
2. SCHÉMA DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET TERTIAIRE B 7
3. JE SUIS EN FORMATION AU COLLÈGE DE GENÈVE 8
3.1 ☑ EN 1ÈRE ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG) 9
3.2 ☑ EN 2ÈME ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG) 10
3.3 ☑ EN 3ÈME ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG) 11
4. JE SUIS EN FORMATION À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE 12
4.1 ☑ EN 1ÈRE ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG) 13
4.2 ☑ EN 2ÈME ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG) 14
4.3 ☑ EN 3ÈME ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG) 15
5. JE SUIS EN FORMATION, EN VOIE PLEIN TEMPS, DANS UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCE (CFP COMMERCE) 16
5.1 ☑ EN 1ÈRE ANNÉE, EN VOIE PLEIN-TEMPS, DU CFP COMMERCE (CFP COM.) 17
5.2 ☑ EN 2ÈME ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS DU CFP COMMERCE (CFP COM.) 18
6. JE SUIS EN FORMATION, EN VOIE PLEIN-TEMPS, DANS UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE HORS COMMERCE (CFP HORS COM.) 19
6.1 ☑ EN 1ÈRE ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS D'UN CFP HORS COMMERCE 20
6.2 ☑ EN 2ÈME ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS D'UN CFP HORS COMMERCE 21
7. ANNEXES 22
7.1 ACRONYMES : 23
7.2 RESPONSABLES DES RÉORIENTATIONS 24
7.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PARCOURS-TYPE (NON EXHAUSTIF) 25
7.4 CONDITIONS D'ADMISSION DEPUIS LA 11ÈME ANNÉE DU CYCLE D'ORIENTATION (CO) 27

1. CONDITIONS RÈGLEMENTAIRES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 CONDITIONS RÈGLEMENTAIRES

Selon l'article 68 du règlement relatif à l'admission dans l'enseignement secondaire II (RAES-II ; C 1 10.33) :

[1] Les conditions de réorientation basées sur la prise en compte des acquis de formation sont réglées par des dispositions internes publiées chaque année par la direction générale de l'enseignement secondaire II.

[2] Une réorientation peut entraîner des tests et/ou un rattrapage spécifique à la charge de l'élève.

[3] Sous réserve de remplir les conditions scolaires et d'âge, les élèves ont droit à 2 réorientations entre les filières plein temps de l'enseignement secondaire II.

[4] Une seule réorientation est autorisée entre la filière de culture générale, la filière gymnasiale et la formation professionnelle initiale d'employée ou employé de commerce en voie plein-temps.

[5] L'élève réorienté dans la même année de scolarité entre les filières de culture générale, gymnasiale et la formation professionnelle initiale d'employée ou employé de commerce en voie plein-temps est considéré comme redoublant dans sa nouvelle filière de formation.[1]

[6] Les élèves ayant intégré une filière professionnelle en voie duale ou en voie plein temps, hors formation professionnelle initiale d'employée ou employé de commerce en voie plein-temps, à l'issue du cycle d'orientation peuvent uniquement se réorienter dans une filière pour laquelle ils étaient admissibles au terme de la 11ème année.

[7] Ils peuvent également prétendre à une réorientation dans une filière pour laquelle ils étaient admissibles en classe préparatoire.

A noter qu'à la suite de la modification règlementaire des conditions de domicile (art. 74, al. 1 RAES-II – modifications du 18 juin 2025) :
Les élèves admis dans l'enseignement secondaire II avant la rentrée scolaire 2026 et ne remplissant plus les conditions de l'article 3, alinéa 1, dans sa teneur issue de la modification du 18 juin 2025 sont autorisés à terminer leur parcours de formation jusqu'à l'obtention du titre. En cas d'échec lors de l'année scolaire 2025-2026, ils peuvent bénéficier de la réorientation prévue à l'article 68 pour la rentrée scolaire 2026-2027 uniquement.

1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Une réorientation se décrit par un mouvement entre deux filières de formation certifiantes au sein de l'enseignement secondaire II.

Une réorientation implique un travail d'orientation auprès d'une psychologue conseillère ou d'un psychologue conseiller en orientation.

Dispositions particulières :

1. Le refus de redoublement dans une filière n'empêche pas une réorientation dans la même année de scolarité.
2. Toute réorientation doit être formalisée – au plus tard – à la fin d'une année scolaire.
3. Une réorientation entre une filière professionnelle hors commerce et le Collège, l'ECG ou le CFP Commerce n'est pas considérée comme un redoublement.
4. Un élève promu en fin d'année qui souhaite se réorienter dans une filière dont l'année de scolarité est la même ne doit pas être considéré comme redoublant dans sa nouvelle filière.

[1] Sauf s'il est promu en fin d'année. Prière de se référer au point 4. des principes généraux.

5. Un triplement n'est possible que lors d'un changement de filière.
6. Il est impossible de tripler dans une voie de maturité (MP1, CdG).
7. L'élève promu ou autorisé à redoubler dans sa filière de provenance peut prétendre à y être réintégré jusqu'au 30 septembre dans la limite des places disponibles et de l'organisation scolaire. Ce mouvement n'est pas considéré comme une réorientation.
8. Pour un élève en provenance du 11e degré ou de l'ACCES II, la demande de changement de filière résultant d'une erreur manifeste dans l'orientation peut être traitée jusqu'au 30 septembre après la rentrée pour les toutes les filières :
   - pour autant que les conditions d'admission dans la nouvelle formation soient remplies ;
   - après évaluation par une ou un psychologue conseiller en orientation de l'OFPC ;
   - dans la limite des places disponibles.

   Ce mouvement n'est pas considéré comme une réorientation.
9. Les élèves souhaitant être réorientés en Maturité professionnelle intégrée (MP1) Commerce, en voie plein temps, doivent être en possession d'un permis de travail valide. Toute autre situation doit préalablement faire l'objet d'une évaluation individuelle.
10. Pour l'intégration en formation professionnelle hors commerce, en voie plein temps, la priorité est donnée aux élèves mineurs.
11. L'admission en maturité spécialisée ECG (MS) après l'obtention du certificat ECG et en maturité professionnelle post (MP2) après l'obtention d'un CFC ne sont pas considérés comme des réorientations.
12. Les parcours non décrits dans la présente brochure dans les pages 8 à 21, ne sont pas possibles.

1.3 Réorientations des élèves issus du dual

- Les apprenties et apprentis sous contrat d'apprentissage ou dans le délai des 3 mois suivant la résiliation du contrat qui souhaitent une réorientation vers une formation plein-temps, doivent passer par un processus de réorientation, géré par les doyennes et doyens des CFP de rattachement.
- Les apprenties ou apprentis souhaitant se réorienter ou s'il ne parvient pas à trouver un nouvel employeur pendant la période de trois mois après la rupture de son contrat, sont inscrites, inscrits par la conseillère, le conseiller en formation à CAP-Formations.

1.4 Réorientations vers une formation professionnelle plein temps (en école) hors commerce

- Tous les élèves peuvent accéder aux formations professionnelles, en voie plein-temps, hors commerce, décrites sur le site de l'enseignement secondaire II (www.ge.ch/c/es2), après réussite d'un concours d'admission et sous réserve de remplir les conditions de domicile en vigueur (art. 3 RAES-II). La priorité est donnée aux élèves mineurs.

1.5 RÉORIENTATIONS VERS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DUALE (EN ENTREPRISE)

- Tous les élèves peuvent prétendre à une réorientation vers une des nombreuses formations professionnelles, en voie duale, (www.orientation.ch), dont l'admission est conditionnée par l'approbation d'un contrat d'apprentissage — signé avec une entreprise autorisée à former — par l'OFPC. Un permis de travail valide est requis.

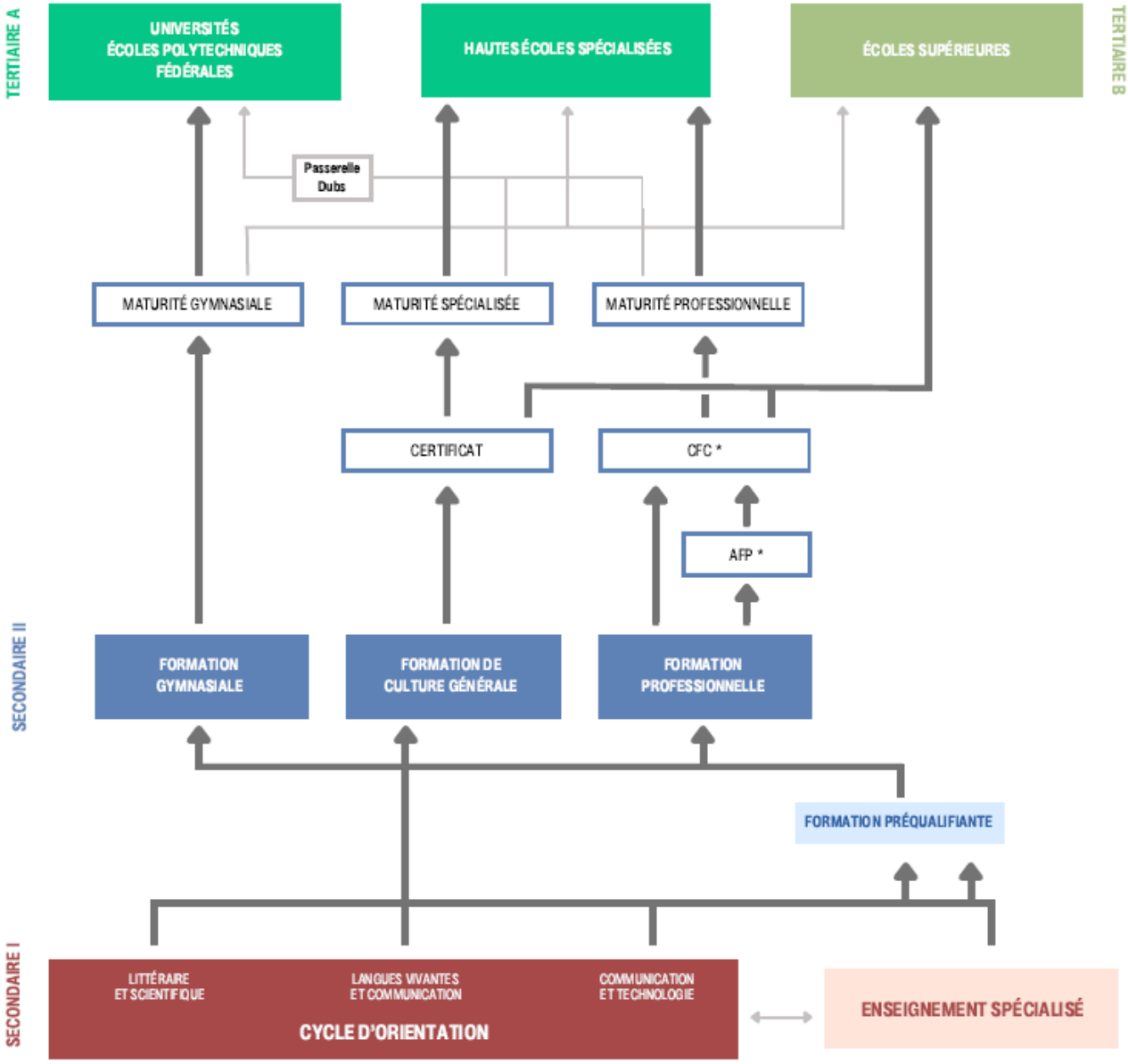
1.6 MOUVEMENTS ENTRE LES FORMATIONS PRÉQUALIFIANTES ET LES FORMATIONS CERTIFIANTES DE L'ES II

- L'intégration des élèves de l'ES II vers une formation préqualifiante n'est, à proprement parler, pas considérée comme une réorientation.
- L'admission en filière certifiante des élèves issus des classes préparatoires du commerce ou de l'ECG n'est pas considérée comme une réorientation.

1.7 MOUVEMENTS ENTRE L'ACCESII ET LES FORMATIONS CERTIFIANTES DE L'ES II

- L'admission en filière certifiante des élèves issus des classes de l'ACCES II n'est pas considérée comme une réorientation et fait l'objet d'une documentation dédiée.

2. SCHÉMA DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET TERTIAIRE B



*CFC : Certificat fédéral de capacité

3. JE SUIS EN FORMATION AU COLLÈGE DE GENÈVE

RÉORIENTATIONS

3.1 ☑ EN 1ÈRE ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG)

Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	1ère École de culture générale	sans conditions	Une seule réorientation est autorisée entre la filière de culture générale, la filière gymnasiale et la formation professionnelle initiale d'employée ou employé de commerce en voie plein temps. * Pas de triplement en filière maturité
	2ème École de culture générale	A	
	1ère CFC commerce plein temps	sans conditions	
	2ème CFC commerce rapide	B	
	1ère MP commerce	Admissible*	
PROMU	1ère École de culture générale	NON admissible	
	2ème École de culture générale	C	
	1ère CFC commerce plein temps	NON admissible	
	2ème CFC commerce rapide	sans conditions	
	1ère MP commerce	Admissible*	

Admissible aux conditions suivantes :

A	1. **1ère année terminée.** 2. **Total minimum de 12 pour les notes de FR + MA + AN + IT ou AL.** Si changement de langue 3. **Examen dans cette langue réussi à 4.0 et total minimum de 9.0 pour les trois disciplines restantes MA + FR + une langue.** Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une 1ère ECG avec la nouvelle langue ou une 2ème ECG avec la langue initiale, si le total de 12.0 est obtenu. Pour une entrée en OSP Pédagogie 4. **Total minimum de 14 pour les notes de FR + MA + AL + AN.** Si changement de langue pour entrer en OS Pédagogie 5. **Examen réussi ≥ à 4.5 et total de 10,5 pour les 3 disciplines restantes**. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen 6. l'élève intègre une 2ème ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.
B	1. **1ère année terminée.** 2. **Note minimum 4.0 en** français (FR), mathématiques (MA), langues choisies au CFP commerce (AN, AL ou IT). 3. **Admissible avec la L2 du collège (AL ou IT).**
C	Pour une entrée en OSP Pédagogie 1. **Les langues AL et AN sont obligatoires.** Si changement de langue pour OSP Pédagogie 2. **Examen réussi ≥ à 4.5.** Si changement de langue pour une autre OSP 3. **Examen réussi ≥ à 4.0.**

3.2 ☑ EN 2ÈME ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG)

Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	2ème École de culture générale	C	
	3ème École de culture générale	D	
	2ème CFC commerce rapide	sans conditions	
PROMU	3ème École de culture générale	D	
	2ème CFC commerce rapide	sans conditions	
PROMU OU NON PROMU	2ème MP commerce	NON admissible	Possibilité d'accéder à la MP après le CFC (MP2)

Admissible aux conditions suivantes :

C	Pour une entrée en OSP Pédagogie 1. **Les langues AL et AN sont obligatoires.** Si changement de langue pour l'OSP Pédagogie 2. **Examen réussi ≥ à 4.5.** Si changement de langue pour une autre OSP 3. **Examen réussi ≥ à 4.0.**
D	1. **2ème année de CdG terminée.** 2. **Total minimum de 12 pour les notes de FR + MA + AN + IT ou AL.** Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN et IT 3. **Examen réussi à 4.0 dans la 2ème langue choisie et total minimum de 9 pour les trois disciplines restantes MA + FR + une langue.** Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une 2ème année de l'ECG. Pour une entrée en OSP Pédagogie 4. **Total minimum de 14 pour les notes de FR + MA + AL** (obligatoire) **+ AN** (obligatoire)**.** Si changement de langue 5. **Examen réussi ≥ à 4.5 et total minimum de 10.5 pour les trois disciplines restantes FR + MA + une langue**. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève est intègre une 3ème ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur. Si l'élève n'a qu'une langue 6. **Examen réussi ≥ à 4.5 dans cette langue et total minimum de 10.5 pour les trois disciplines restantes FR + MA + une langue.** Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève intègre une 3ème ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur. Remarques valables pour toutes les options spécifiques pré-professionnelle (OSP) 7. **Stage intra-certificat (10 jours)** à effectuer le plus tôt possible. 8. **Travail personnel de certificat** à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre). 9. **Les rattrapages dans les disciplines non suivies au collège, ainsi que les notes obtenues en 2ème année du collège et prises en compte pour l'obtention du certificat d'Ecole de culture générale, sont décrites à la page suivante.**

3.3 ☑ EN 3ÈME ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG)

Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	3ème École de culture générale	E	
	2ème CFC commerce rapide	sans conditions	

E

1. **Stage intra-certificat (10 jours)** à effectuer le plus tôt possible.
2. **Travail personnel de certificat** à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre).

Pour l'OSP Pédagogie

3. **Élève admis sans condition s'il a étudié AL et AN au collège de Genève.**

   Si pas AL et/ou AN

4. **Examen réussi ≥ à 4.5.**
   Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève intègre une 3ème ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.

Pour toutes les OSP (sauf Pédagogie)

5. Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN, IT, **le rattrapage de la deuxième langue est à sa charge (pas d'examen).**

D ou E

Remarques applicables pour une réorientation en 3ème Ecole de culture générale depuis une 2ème ou 3ème du collège de Genève

Le choix de l'option spécifique préprofessionnelle doit tenir compte des disciplines suivies au CdG. Selon le cursus antérieur, un rattrapage dans certaines disciplines peut être exigé :

- Pour l'option spécifique travail social, le rattrapage du cours de sociologie de 2ème année est à la charge de l'élève.
- Pour l'option spécifique communication et information, le rattrapage des cours de gestion-comptabilité et de numérique et société est à la charge de l'élève.
- Pour l'option spécifique arts, il convient de prendre contact directement avec la doyenne ou le doyen des réorientations de l'ECG.
- Pour l'option spécifique musique, l'élève doit attester d'une pratique instrumentale ou vocale d'un an minimum l'année précédant son entrée en 3ème ECG.
- Pour l'option spécifique pédagogie, les normes d'entrée étant plus exigeantes que pour une entrée dans une autre option spécifique, l'élève doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en pédagogie (total et /ou examen de langue si nécessaire).

Selon l'option choisie en 3ème année de l'ECG, 1 ou 2 notes de la fin de la 2ème année du CdG sont comptabilisées dans l'obtention du certificat ECG. Pour chacune de ces notes, il est souhaitable d'avoir un **4.0 au minimum** pour favoriser l'obtention du titre. En cas de redoublement de la 2ème année, ce sont les notes de l'année redoublée qui comptent.

DISCIPLINES PRISES EN COMPTE DANS L'OBTENTION DU TITRE ET REPORTÉES SUR LE BULLETIN DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE

OPTION	SANTE	TRAVAIL SOCIAL	COMMUNICATION ET INFORMATION	ARTS	PEDAGOGIE (PE)
NOTES 2ème CdG comptant pour l'obtention du certificat ECG		meilleure note parmi biologie - chimie - physique	meilleure note parmi biologie - chimie - physique	meilleure note parmi biologie - chimie - physique	
	Arts (moyenne HA et AP/MU)	Arts (moyenne HA et AP/MU)	Arts (moyenne HA et AP/MU)		Arts (moyenne HA et AP/MU)

4. JE SUIS EN FORMATION À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

RÉORIENTATIONS

4.1 ☑ EN 1ÈRE ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	1ère Collège de Genève	Si admissible en fin de 11ème CO	
	1ère CFC commerce plein temps	sans conditions	
	1ère MP commerce	Si admissible en fin de 11ème CO	
PROMU	1ère Collège de Genève	Si admissible en fin de 11ème CO ou F	
	2ème Collège de Genève	G	
	1ère MP commerce	H	
	1ère CFC commerce plein temps	sans conditions	
	2ème CFC commerce rapide	I	

Admissible aux conditions suivantes :

F	Si non admissible en fin de 11ème CO 1. **Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA + 2ème langue (AL ou IT) + 3ème langue (AL ou AN ou IT).**
G	Admissible aux trois conditions suivantes : 1. **Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA + 2ème langue (AL ou IT) + 3ème langue (AL ou AN ou IT).** 2. **Choix de l'OS** possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 5.0 Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG). 3. **Rattrapages à la charge de l'élève.**
H	1. **Admissible en fin de 11ème CO**. Si non admissible en fin de 11ème CO 2. **Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA + 2ème langue (AL ou IT) + AN.**
I	1. **Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA.** **+ 2ème langue (AL ou IT) + AN.**

4.2 ☑ EN 2ÈME ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

Provenances	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	2ème CFC commerce rapide	J	
	2ème Collège de Genève	Non admissible	
PROMU	2ème CFC commerce rapide	sans conditions	
	2ème Collège de Genève	K	
	3ème Collège de Genève	L	

Admissible aux conditions suivantes :

J	1. **Total minimum de 12 pour les notes de FR + MA + 2ème langue (AL ou IT) + 3ème langue (AL ou AN ou IT).** 2. **Aucune matière < 3.0.**
K	Admissible aux quatre conditions suivantes : 1. **Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA + 2ème langue (AL ou IT) + 3ème langue (AL ou AN ou IT).** 2. Moyenne de **l'OSP ≥ 4.5.** 3. **Choix de l'OS** possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 4.5 Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG). 4. **Rattrapages à la charge de l'élève.**
L	Admissible aux quatre conditions suivantes : 1. **Total minimum de 22 pour les notes de FR + MA + 2ème langue (AL ou IT) + 3ème langue (AL ou AN ou IT).** 2. Moyenne de l'**OSP ≥ 5.0.** 3. **Choix de l'OS conditionné à la réussite d'un ou plusieurs examens** (s'adresser à l'administration du CdG). 4. **Rattrapages à la charge de l'élève et examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée (arts visuels / musique / chimie).**

4.3 ☑ EN 3ÈME ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

Provenances	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	2ème CFC commerce rapide	sans conditions	

5. JE SUIS EN FORMATION, EN VOIE PLEIN TEMPS, DANS UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCE (CFP COMMERCE)

RÉORIENTATIONS

5.1 ☑ EN 1ÈRE ANNÉE, EN VOIE PLEIN-TEMPS, DU CFP COMMERCE (CFP COM.)

Filière Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
CFC NON PROMU	1ère Collège de Genève	Si admissible en fin de 11ème CO	
	1ère École de culture générale	sans conditions	
CFC PROMU	1ère Collège de Genève	Si admissible en fin de 11ème CO	
	1ère École de culture générale	sans conditions	
	2ème École de culture générale	Si admissible en fin de 11ème LS -CO A défaut, Tests d'admission	Rattrapages à la charge de l'élève suivant l'OSP choisie
MP NON PROMU	1ère Collège de Genève	Admissible*	*Pas de triplement en filière maturité
	1ère École de culture générale	Sans conditions	
	2ème École de culture générale	Si admissible en fin de 11ème LS -CO ou M	
	2ème Collège de Genève	NON admissible	
MP PROMU	1ère Collège de Genève	Admissible*	*Pas de triplement en filière maturité
	2ème Collège de Genève	N	
	1ère École de culture générale	NON admissible	
	2ème École de culture générale	O	

Admissible aux conditions suivantes :

M

1. **1ère année terminée**
2. **Total minimum de 12 pour les notes de FR + MA + 2ème langue (AL ou IT) + 3ème langue (AL ou AN ou IT).**

Si changement de langue

3. **Examen dans cette langue réussi à 4.0 et total pour les trois disciplines restantes MA + FR + une langue ≥ 9.0.**

Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une 1ère ECG avec la nouvelle langue ou une 2ème ECG avec la langue initiale si le total de 12.0 est obtenu.

Pour une entrée en OSP Pédagogie

4. **Total minimum de 14 pour les notes de FR + MA + AL (obligatoire) + AN (obligatoire).**

Si changement de langue

5. **Examen réussi ≥ 4.5 et total pour les trois disciplines restantes FR + MA + une langue ≥ 10.5.** Si l'élève n'obtient pas 4.5 à l'examen, il intègre une 2ème ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.

Rattrapage par l'élève en sciences expérimentales et biologie et sciences de l'environnement ou en droit en fonction de l'OSP choisie à l'ECG.

N

1. **Total minimum de 16 pour les notes de FR + MA + 2ème langue (AL ou IT) + 3ème langue AN.**
2. **Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si moyenne est ≥ 5.0.**

Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).

3. **Rattrapages à la charge de l'élève.**

O

Si changement de langue

1. **Examen réussi ≥ 4.0.**

Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève garde la langue de MP1.

Pour une entrée en OSP Pédagogie

2. **AL et AN obligatoires.**

Si l'élève n'a pas étudié l'allemand

3. **Examen réussi ≥ à 4.5.**

Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève intègre une 2ème ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.

5.2 ☑ EN 2ÈME ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS DU CFP COMMERCE (CFP COM.)

Filière Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
CFC NON PROMU	2ème École de culture générale	Tests d'admission	Rattrapages à la charge de l'élève suivant l'OSP choisie
CFC PROMU	2ème École de culture générale	Tests d'admission	Rattrapages à la charge de l'élève suivant l'OSP choisie
MP NON PROMU	2ème Collège de Genève	P	
	2ème École de culture générale	O	
	3ème Collège de Genève	Non admis	
MP PROMU	2ème Collège de Genève	P	
	3ème Collège de Genève	Q	
	2ème École de culture générale	O	

Admissible aux conditions suivantes :

O	Si examen de changement de langue 1. **Examen réussi ≥ 4.0.** Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève garde la langue de MP1. Pour une entrée en OSP Pédagogie 2. **AL et AN obligatoires.** Si l'élève n'a pas étudié l'allemand 3. **Examen réussi ≥ à 4.5.** Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève intègre une 2ème ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.
P	**Admissible en OS Économie et droit uniquement aux conditions ci-dessous :** 1. **Total minimum de 16 pour les notes de FR + langue nationale (AL ou IT) + AN + MA.** 2. **Moyenne d'économie et droit ≥ 4.0.** 3. **Rattrapages à la charge de l'élève dans certaines disciplines.**
Q	**Admissible en OS Économie et droit uniquement aux conditions ci-dessous :** 1. **Total minimum de 18 pour les notes de FR + langue nationale (AL ou IT) + AN + MA.** 2. **Moyenne ≥ 4.0 pour les notes de : langue nationale (AL ou IT), AN, économie et droit.** 3. **Rattrapages à la charge de l'élève.** 4. **Examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée (arts visuels / musique / chimie).**

6. JE SUIS EN FORMATION, EN VOIE PLEIN-TEMPS, DANS UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE HORS COMMERCE (CFP HORS COMMERCE)

RÉORIENTATIONS

6.1 ☑ EN 1ÈRE ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS D'UN CFP HORS COMMERCE

Filière Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
CFC NON PROMU	1ère Collège de Genève	Si admissible en fin de 11ème CO	* Si l'élève était admissible uniquement en classe préparatoire de l'ECG ou du commerce, il peut se présenter aux tests d'admission pour une entrée en 1ère ECG ou 1ère CFP commerce plein-temps. Collège pas de TEAD
	1ère École de culture générale*		
	1ère CFC commerce plein-temps*		
	1ère MP commerce		
CFC PROMU	1ère Collège de Genève		
	1ère École de culture générale*		
	1ère CFC commerce plein-temps*		
	1ère MP Commerce		
CFC PROMU ou NON PROMU	2ème École de culture générale	Si admissible en fin de 11ème LS –CO ou R	
MP NON PROMU	1ère Collège de Genève	Admissible*	*pas de triplement en filière maturité
	1ère École de culture générale		
	1ère CFC commerce plein temps		
	1ère MP commerce		
	2ème École de culture générale	Si admissible en fin de 11ème LS –CO ou M (p.17)	
MP PROMU	1ère Collège de Genève	Admissible*	*pas de triplement en filière maturité
	2ème Collège de Genève	S	
	1ère MP commerce	Admissible*	*pas de triplement en filière maturité
	2ème École de culture générale	T	
	2ème CFC commerce rapide	Si admissible en fin de 11ème CO	Si non admissible au terme de la 11ème CO : Réussite de trois des quatre TEAD

Admissible aux conditions suivantes :

R	1. **1ère année terminée.** 2. **Admissible en fin de 11ème CO.** 3. **Note Langue et communication ≥ 5.0.** 4. **Note Société ≥ 5.0.** 5. **Moyenne des branches non professionnelles ≥ 4.5.** 6. Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN et IT **Examen réussi à 4.0 dans la 2ème langue choisie.** Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une1ère année de l'ECG. 7. **Rattrapage par l'élève dans certaines disciplines suivant l'OSP choisie.** 8. **Pas d'entrée en OSP Pédagogie.**
S	**1. Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 5.0.** Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).

S	**2. Rattrapages de certaines disciplines à la charge de l'élève.**
T	Si changement de langue 1. **Examen dans cette langue réussi ≥ 4.0.** 2. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève garde la langue de MP. Pour une entrée en OSP Pédagogie 3. **AL et AN obligatoires**. 4. **Examen réussi ≥ à 4.5.** Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen d'allemand, il garde sa langue de MP1 et intègre une 2ème ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.

6.2 ☑ EN 2ÈME ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS D'UN CFP HORS COMMERCE

Filière Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
CFC NON PROMU	1ère Collège de Genève	Si admissible en fin de 11ème CO	
	1ère École de culture générale		
	2ère École de culture générale	V	
	1ère CFC commerce plein temps	Si admissible en fin de 11ème CO	
CFC PROMU	1ère Collège de Genève		
	1ère École de culture générale		
	2ème École de culture générale	V	
	1ère CFC commerce plein temps	Si admissible en fin de 11ème CO	
MP NON PROMU	2ème École de culture générale	U	
	2ème CFC commerce rapide	Sans conditions	
	2ème Collège de Genève	S	
MP PROMU	2ème École de culture générale	U	
	2ème CFC commerce rapide	Sans conditions	
	2ème Collège de Genève	W	

Admissible aux conditions suivantes :

S	**1. Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 5.0.** Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG). **2. Rattrapages de certaines disciplines à la charge de l'élève.**
U	Si changement de langue, 1. **Examen de la langue réussi ≥ 4.0.** 2. **À défaut, l'élève garde la langue de MP1.** Pour une entrée en OSP Pédagogie: 3. **AL et AN obligatoires.** Si l'élève n'a pas étudié l'allemand : 4. **Examen réussi ≥ à 4.5.** Si examen en AL, résultat ≥ à 4.5. Si l'élève n'obtient pas 4,5 à l'examen, il intègre une 2e ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.
V	**1. 1ère année terminée** **Bulletin de 1CFC :** 2. **Langue et communication ≥ 5.0.** 3. **Note Société ≥ 5.0.**
	4. **Moyenne des branches non professionnelles ≥ 4.5.** 5. Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN et IT **Examen réussi à 4.0 dans la 2ème langue choisie.** Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une 1ère année de l'ECG. 6. **Rattrapage par l'élève dans certaines disciplines suivant l'OSP choisie.** Pour une entrée en OSP Pédagogie : 7. **AL et AN obligatoires.** 8. **Examen réussi ≥ à 4.5.** Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen d'allemand, il intègre une 2ème ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.
W	1. **Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 4.5.** Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG). 2. **Rattrapages dans certaines disciplines à la charge de l'élève.**

7. ANNEXES

7.1 ACRONYMES :

ACCESII	Service de l'accueil de l'enseignement secondaire II
AL	Allemand
AN	Anglais
AP	Arts plastiques
CdG	Collège de Genève
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFP	Centre de formation professionnelle
CO	Cycle d'orientation
DF	Discipline fondamentale
DGES II	Direction générale de l'enseignement secondaire II
ECG	École de culture générale
ES II	Enseignement secondaire II
FR	Français
HA	Histoire de l'art
HES	Hautes écoles spécialisées
IT	Italien
MA	Mathématiques
MP	Maturité professionnelle
MP1	CFP – maturité professionnelle intra-CFC
MP2	CFP – maturité professionnelle post-CFC
MPS	Équipe médico-psycho-sociale
MU	Musique
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
ORRM	Ordonnance et règlement fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
OS	Option spécifique (CdG)
OSP	Option spécifique préprofessionnelle (ECG)
RAES II	Règlement relatif à l'admission dans l'enseignement secondaire II (C 1 10.33)
SOP	Service Organisation et Planification (DGES II)
SEL	Service des élèves (DGES II)
TEAD	Tests d'admission

7.2 RESPONSABLES DES RÉORIENTATIONS

Responsable	M. Stephan Wenger, directeur du Service Organisation et Planification (DGES II – SOP)	022 / 546.60.10
Collège de Genève (CdG)		
Conférence des directrices et directeurs	Mme Sarah Dalbe, administratrice	022 / 388.33.90
Calvin	Mme Tania Lopez, doyenne	022 / 388.32.00
De Candolle	M. Bastien Bosson, doyen / M. Nicolas Jaudier, doyen	022 / 388.48.00
André-Chavanne	Mme Ilaria Segoni, doyenne	022 / 388.37.00
Claparède	Mme Caroline Crettaz Herren, doyenne / M. Haris Lemopoulos, doyen / Mme Sonia Conti	022 / 388.22.00
Émilie-Gourd	M. Yves Josefovski, doyen	022 / 388.36.00
Rousseau	M. Sébastien Murphy, doyen	022 / 388.09.00
De Saussure	Mme Sylvie Cauwerts, doyenne	022 / 388.43.00
Sismondi	M. Céline Hetherington, doyenne	022 / 388.79.00
Madame de Staël	M. Santiago Royuela, doyen	022 / 388.48.50
Voltaire	M. Stéphane Trillat, doyen	022 / 388.08.00
École de culture générale (ECG)		
Conférence des directrices et directeurs	Mme Aude Schmutz, doyenne	022 / 388.59.00
Henry-Dunant	M. Pablo Villasuso, doyen	022 / 388.59.00
Jean-Piaget	M. Leonardo Capponi, maître adjoint	022 / 388.78.00
Ella-Maillart	Mme Anne Nadakal, doyenne / M. Christian Morcillo	022 / 546.29.70
Aimée-Stitelmann	Mme Hélène Francart, doyenne	022 / 388.20.50
Madame de Staël	M. Santiago Royuela, doyen	022 / 388.48.50
Centres de formation professionnelle (CFP)		
CFP Commerce		
Conférence des directrices et directeurs	Mme Myriama Barka, doyenne	022 / 546.22.00
Nicolas-Bouvier	Mme Sasha Vannod, doyenne	022 / 546.22.00
André-Chavanne	Mme Sophie Bouveret, doyenne	022 / 388.37.00
Émilie-Gourd	M. Yves Josefovski, doyen	022 / 388.36.00
Aimée-Stitelmann	Mme Hélène Francart, doyenne	022 / 388.20.50
Raymond-Uldry	Mme Véronique Blattner, doyenne	022 / 546.40.50
CFP hors Commerce		
Conférence des directrices et directeurs CDFP	M. Enguerran Robert, maître adjoint	022 / 388.87.04
CFP Arts	Mme Inès Scolari, doyenne	022 / 388.50.00
CFP Construction	M. Yan Pacini, doyen	022 / 388.82.11
CFP Nature et environnement	M. Arnaud Pertuiset, doyen	022 / 546.67.10
CFP Santé et social	Mme Mirella Bonito Kastawa, doyenne	022 / 388.34.00
CFP Technique	M. Enguerran Robert, maître adjoint	022 / 388.87.04
CFP Service et Hôtellerie - Restauration	Mme. Sandra Scasso, doyenne	022 / 388.82.67
Maturité professionnelle post CFC – hors Commerce	M. Jacobo Nunez, doyen	022 / 546.22.00
DGES II - Service enseignement, évaluation et certifications (SEC)	M. Andreas Fink, chargé de mission coordinateur des maturités professionnelles	022 / 546.59.20
OFPC – Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	Mme. Alessandra Giacomello / M. Moussa Dramé	022 / 388.46.22 / 388.46.86

7.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PARCOURS-TYPE (NON EXHAUSTIF)

Ma scolarité actuelle

	24-25	25-26	26-27	Décision	Page de la brochure
1	1ère CFC commerce plein temps	1ère CFC commerce plein temps	1ère École de culture générale	Admissible[1]	p.17
2	1ère CFC commerce plein temps	1ère CFC commerce plein temps	2ème École de culture générale	Admissible sous conditions	p.17
3	1ère Collège de Genève	1ère CFC commerce plein temps	1ère École de culture générale	Non admissible	p.17
4	1ère MP commerce	1ère CFC commerce plein temps	1ère École de culture générale	Admissible[1]	p.17
5	1ère Collège de Genève	1ère CFC commerce plein temps	2ème École de culture générale	Non admissible	p.17
6	1ère MP commerce	1ère CFC commerce plein temps	2ème École de culture générale	Admissible sous conditions	p.17
7	1ère CFC commerce plein temps	2ème CFC commerce plein temps	2ème École de culture générale	Admissible sous conditions[1]	p.18
8	1ère CFC commerce plein temps	2ème CFC commerce plein temps	2ème École de culture générale	Non admissible	p.18
9	1ère MP commerce	1ère MP commerce	1ère École de culture générale	Contacter SOP – DGES II	p.17
10	1ère MP. commerce	1ère MP commerce	2ème École de culture générale	Admissible sous conditions	p.17
11	1ère MP commerce	2ème MP commerce	2ème École de culture générale	Admissible[1]	p.18
12	1ère Collège de Genève non promu	1ère CFC hors commerce	1ère Collège de Genève	Admissible	p.20
13	1ère Collège de Genève non promu	1ère CFC hors commerce	1ère École de culture générale ou 1ère CFC commerce	Admissible selon normes	p.20
14	1ère Collège de Genève non promu	1ère CFC hors commerce	2ème École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
15	1ère Collège de Genève non promu	1ère CFC hors commerce	2ème CFC commerce rapide	Admissible selon normes	p.20
16	1ère Collège de Genève promu	1ère CFC hors commerce	2ème Collège de Genève	Admissible	p.20
17	1ère Collège de Genève promu	1ère CFC hors commerce	2ème École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
18	1ère Collège de Genève promu	1ère CFC hors commerce	2ème CFC commerce rapide	Admissible selon normes	p.20
19	1ère Collège de Genève promu	1ère CFC hors commerce	3ème Collège de Genève	Admissible selon normes séjours linguistiques	p.20
20	1ère Collège de Genève promu ou non promu	1ère CFC hors commerce	1ère MP commerce	Admissible selon normes	p.20
21	1ère Collège de Genève promu	1ère CFC hors commerce	2ème MP commerce	Non admissible	p.20
22	1ère Collège de Genève promu ou non promu	1ère CFC hors commerce	1ère MP commerce bilingue	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
23	1ère École de culture générale non promu	1ère CFC hors commerce	1ère École de culture générale	Admissible selon décision conseil	p.20
24	1ère École de culture générale non promu	1ère CFC hors commerce	1ère CFC commerce plein temps	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
25	1ère École de culture générale non promu	1ère CFC hors commerce	1ère Collège de Genève	Non admissible	p.20
26	1ère École de culture générale non promu	1ère CFC hors commerce	1ère MP commerce	Non admissible	p.20
27	1ère École de culture générale promu	1ère CFC hors commerce	2ème École de culture générale	Admissible	p.20
28	1ère École de culture générale promu	1ère CFC hors commerce	2ème CFC commerce rapide	Admissible selon normes	p.20
29	1ère École de culture générale promu	1ère CFC hors commerce	2ème Collège de Genève	Admissible selon normes de réorientation	p.20
30	1ère École de culture générale promu	1ère CFC hors commerce	1ère Collège de Genève	Admissible selon normes de réorientation	p.20
31	1ère École de culture générale promu	1ère CFC hors commerce	2ème MP commerce	Non admissible	p.20
32	1ère CFC commerce plein temps non promu	1ère CFC hors commerce	1ère CFC commerce plein temps	Admissible selon décision conseil	p.20
33	1ère CFC commerce plein temps non promu	1ère CFC hors commerce	1ère École de culture générale	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
34	1ère CFC commerce plein temps non promu	1ère CFC hors commerce	1ère MP commerce	Non admissible	p.20
35	1ère CFC commerce plein temps non promu	1ère CFC hors commerce	1ère Collège de Genève	Non admissible	p.20

36	1ère CFC commerce plein temps promu	1ère CFC hors commerce	1ère Collège de Genève	Admissible selon normes ESI-ESII et normes scolaires *	p.20
37	1ère CFC commerce plein temps promu	1ère CFC hors commerce	2ème CFC commerce plein temps	Admissible	p.20
38	1ère CFC commerce plein temps promu	1ère CFC hors commerce	2ème École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
39	1ère CFC commerce plein temps promu	1ère CFC hors commerce	2ème CFC commerce rapide	Non admissible	p.20
40	1ère CFC commerce plein temps promu	1ère CFC hors commerce	2ème Collège de Genève	Non admissible	p.20
41	1ère CFC commerce plein temps promu	1ère CFC hors commerce	2ème MP commerce	Non admissible	p.20
42	1ère MP commerce non promu	1ère CFC hors commerce	1ère Collège de Genève	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
43	1ère MP commerce non promu	1ère CFC hors commerce	1ère École de culture générale	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
44	1ère MP commerce non promu	1ère CFC hors commerce	1ère CFC commerce plein temps	Admissible selon normes	p.20
45	1ère MP commerce non promu	1ère CFC hors commerce	1ère MP commerce	Admissible selon décision conseil	p.20
46	1ère MP commerce non promu	1ère CFC hors commerce	2ème École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
47	1ère MP commerce promu	1ère CFC hors commerce	2ème MP commerce	Admissible	p.20
48	1ère MP commerce promu	1ère CFC hors commerce	2ème Collège de Genève	Admissible selon normes	p.20
49	1ère MP commerce promu	1ère CFC hors commerce	2ème École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
50	2ème MP	2ème MP hors commerce	2ème École de culture générale	Admissible[1]	p.21
51	1ère Collège de Genève	1ère Collège de Genève	1ère École de culture générale	Contacter SOP – DGES II	p.9
52	1ère Collège de Genève	1ère Collège de Genève	2ème École de culture générale	Admissible sous conditions	p.9
53	1ère Collège de Genève	1ère Collège de Genève	2ème École de culture générale	Admissible sous conditions	p.9
54	1ère Collège de Genève	1ère Collège de Genève	1ère MP commerce	Non admissible	p.9
55	1ère Collège de Genève	1ère Collège de Genève	1ère CFC commerce plein temps	Admissible[1]	p.9
56	1ère Collège de Genève	1ère Collège de Genève	2ème CFC commerce rapide	Admissible sous conditions	p.9
57	1ère Collège de Genève	2ème Collège de Genève	2ème École de culture générale	Admissible sous conditions[1]	p.10
58	2ème Collège de Genève	2ème Collège de Genève	2ème École de culture générale	Admissible sous conditions[1]	p.10
59	2ème Collège de Genève	2ème Collège de Genève	3ème École de culture générale	Admissible sous conditions	p.10
60	1ère Collège de Genève	2ème Collège de Genève	2ème CFC commerce rapide	Admissible[1]	p.10
61	3ème Collège de Genève	3ème Collège de Genève	3ème École de culture générale	Admissible sous conditions[1]	p.11
62	2ème Collège de Genève	3ème Collège de Genève	3ème École de culture générale	Admissible sous conditions[1]	p.11
63	2ème Collège de Genève	3ème Collège de Genève	2ème CFC commerce rapide	Admissible	p.11
64	3ème Collège de Genève	4ème Collège de Genève	3ème École de culture générale	Contacter SOP – DGES II	-
65	4ème Collège de Genève	4ème Collège de Genève	3ème École de culture générale	Contacter SOP – DGES II	-
66	1ère École de culture générale	1ère École de culture générale	1ère CFC commerce plein temps	Admissible[1]	p.13
67	1ère École de culture générale	2ème École de culture générale	2ème CFC commerce rapide	Admissible sous conditions	p.14
68	2ème École de culture générale	3ème École de culture générale	2ème CFC commerce rapide	Admissible sous conditions	p.15

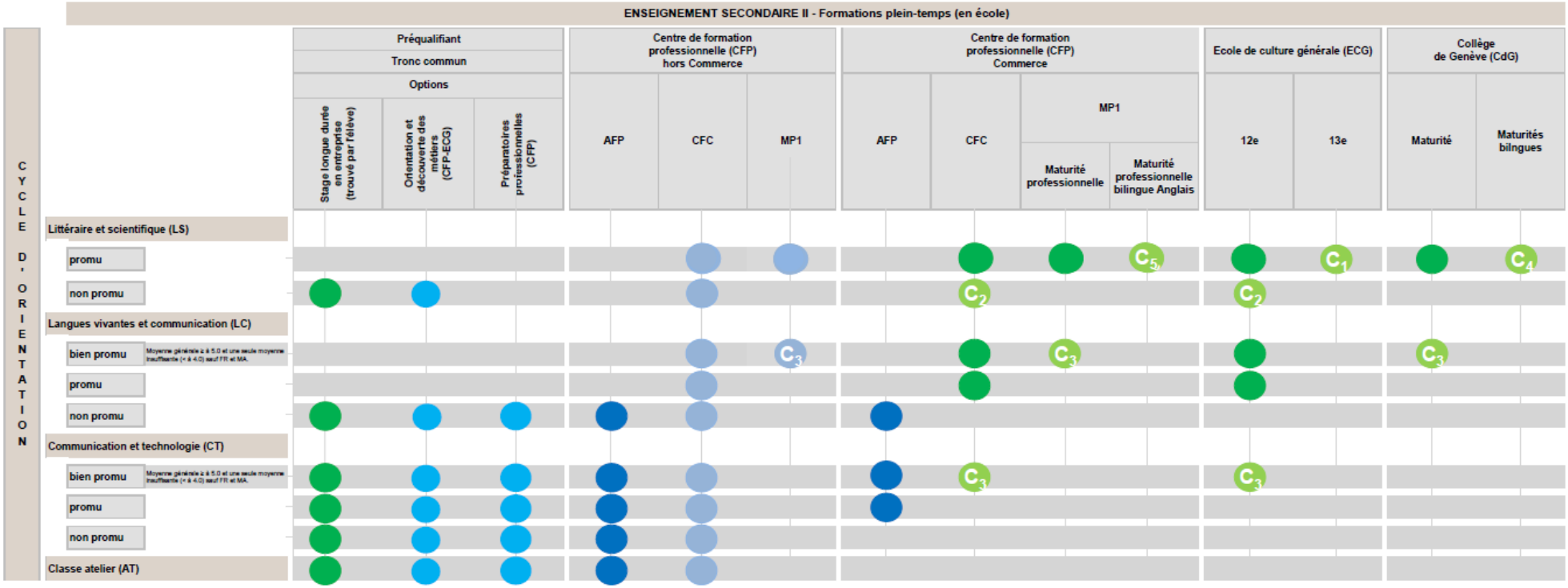
* Moyennes annuelles en FR, MA, AN, AL ≥ 4,5 en fin de 11ème CO - LS.

[1] Admissible si l'élève redouble deux années de scolarité successives, soit, s'il triple son année de scolarité en changeant toutefois de filière. Ces parcours impliquent une prise de contact entre les doyennes et doyens des réorientations des établissements afin d'examiner le dossier de l'élève. Cette réorientation doit s'accompagner d'un suivi individuel dans l'école de destination.

7.4 CONDITIONS D'ADMISSION DEPUIS LA 11ÈME ANNÉE DU CYCLE D'ORIENTATION (CO)

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement secondaire II
Service Organisation et Planification (SOP)

Admission des élèves du CO en 12e année pour la rentrée 2026



Conditions :

- admission conformément aux résultats scolaires
- admission sur dossier et limitée aux places disponibles
- admission conditionnée par un concours d'entrée et limitée aux places disponibles
- admission conditionnée à un entretien d'orientation et limitée aux places disponibles
- admission conditionnée par des résultats scolaires spécifiques

C_1 moyenne générale, FR, MA ≥ à 5.0
option spécifique préprofessionnelle (OSP)
- **arts et design** : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en arts visuels / **musique** : moyenne annuelle en 10e ≥ à 4.0 en musique
- **théâtre** : pratique théâtrale d'au moins 1 an / **communication et information** : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en allemand et en anglais
- **santé** : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en physique / **travail social** : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en géographie et en histoire
- **pédagogie** : FR+MA+AL+AN ≥ à 20.0

C_2 FR+MA+AL ≥ à 9.0 ou FR+MA+AN ≥ à 9.0

C_3 moyenne des disciplines principales ≥ à 4.5

C_4 **bilingue anglais ou allemand par séjour ou par enseignement** : FR, AL ≥ à 4.8 ou FR, AN ≥ à 4.8 en avril (moyenne T1+T2) et en juin (annuel).

C_5 **MP1 Commerce** (français-anglais) par enseignement : FR ≥ à 4.0 et AN ≥ à 4.5 en juin.

Lien : https://www.ge.ch/document/admission-eleves-depuis-cycle-orientation-co

Conditions de domicile :

Seuls les élèves qui remplissent les conditions de domicile de l'Art.3 du RAES II, C 1 10.33, ont accès à l'enseignement secondaire II à plein temps.

Abréviations :

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFP	Centre de formation professionnelle
MP1	Maturité professionnelle intra-CFC
T1 / T2	1er / 2e trimestre (CO)